



## licenciement suite à inaptitude medecine travail

Par **lydiaseoud**, le **10/12/2012** à **11:40**

Bonjour,

la médecine du travail m'a rendu inapte à travailler au sein de la société dans laquelle je suis salariée. Cet avis d'inaptitude leur a été transmis le 12/11. A ce jour je n'ai aucune nouvelle de leur part ( sachant qu'ils disposent d'un mois pour procéder au licenciement ). Si le 13/12 je n'ai toujours pas de nouvelles que dois je faire ???? merci

Par **P.M.**, le **10/12/2012** à **13:36**

Bonjour,

Il n'y a pas de durée limitée pour procéder au licenciement mais, si au bout d'un mois, l'employeur ne vous a ni reclassée ni licenciée, il doit reprendre le versement du salaire...

Par **mcc34**, le **18/12/2012** à **13:32**

je rentre dans la convers ...

Et s'il ne reprend pas les versements? au delà du mois ... a qui il faut s'adresser !!

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **13:22**

Bonjour,

Vous avez ouvert votre propre sujet et il serait préférable de le poursuivre...

Comme pour tous les conflits individuels du travail, c'est le Conseil de Prud'Hommes qui est compétent et après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR à l'employeur, vous pourriez le saisir en référé...